

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

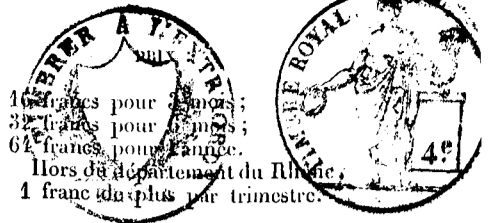
ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.

A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 23 juin.

L'article publié hier par le *Journal des Débats*, dont nous transcrivons les premières lignes, annonce très-clairement, au travers de beaucoup de détours plus ou moins adroits, la dissolution de la chambre actuelle.

Nous laissons nos lecteurs juges de la valeur des motifs qui sont produits pour justifier cette mesure: en définitive, ils verront qu'on se défait de la chambre parce qu'elle est excellente.

Quant à la question de savoir ce que sera la chambre d'après de nouvelles élections, c'est une chose assez indifférente pour les hommes de notre opinion.

Nous tenons à rappeler qu' aussitôt après la nomination du ministère doctrinaire pendant l'inter-règne parlementaire, nous avons prophétisé, sans plus de regret que d'hésitation, que ce ministère aurait dans les chambres une majorité compacte, quelles que fussent les criaileries des députés monarchiques qui, à cette occasion, faisaient dans les départements de petites singeries de colère contre les choix royaux. Nous avons dès lors affirmé que les actes dont ce ministère aurait à demander la légalisation avaient beau être monstrueux; que l'état de siège et les odieuses circonstances qui accompagnèrent cette mesure de vengeance, que l'arrêt de la cour de cassation avait beau peser sur la tête de ces doctrinaires déjà chargés des souvenirs abominables de la restauration, que tout cela n'empêcherait point une majorité formidable d'aligner ses rangs au premier mot d'ordre du Château, et de voter avec l'ensemble et la régularité des mouvements d'un régiment en bataille. Personne alors n'était de notre avis; on promettait aux hommes du 11 octobre une défaite éclatante, et, à Lyon particulièrement les personnes qui se flattaient de recevoir les confidences des trois députés ministériels qui nous faisaient l'honneur de séjourner parmi nous, repoussaient nos assertions avec une assurance que la suite des événements a rendu bien ridicule.

A Paris, les journaux de l'opposition monarchique battaient des mains aussi et se figuraient que M. Barrot allait, au sortir de la discussion de l'adresse s'emparer triomphalement du pouvoir.

On sait maintenant qui d'eux ou de nous avait raison.

Nous rappelons ces souvenirs parce que c'est pour un parti une première condition de succès que de ne point s'abuser sur ses éléments de victoire.

Cependant en même temps que nous prédisions la défaite de l'opposition parlementaire, nous promettions à notre opinion des progrès rapides dans la masse nationale et mesurés exactement sur la marche réactionnaire du pouvoir et des chambres.

Nous ne pensons pas nous être trompés sur ce second point plus que sur le premier, et nous ne pouvons que nous

LA VEILLÉE.

HISTOIRE DE NAPOLEON,

CONTÉE DANS UNE GRANGE, PAR UN VIEUX SOLDAT.

(Suite).

Napoléon met le pied sur une coquille de noix, un petit navire de rien du tout qui s'appelait *la Fortune*; et en un clin-d'œil, à la barbe de l'Angleterre, qui le bloquait avec des vaisseaux de ligne, frégates et tout ce qui faisait voile, il débarque en France, car il a toujours eu le don de passer les mers en une enjambée.

— Était-ce naturel ?

Bah! aussitôt qu'il est à Fréjus, autant dire qu'il a les pieds dans Paris. Là, tout le monde l'adore; mais lui convoque le gouvernement.

— « Qu'avez-vous fait de mes enfans les soldats, qui dit aux avocats, vous êtes un tas de galapins qui vous fichez du monde, et faites vos choux gras de la France. Ça n'est pas juste, et je parle pour tout le monde qu'est pas content! »

Pour lors, ils veulent babiller et le tuer; mais, minnte! Il les enferme dans leur caserne à paroles, les fait sauter par les fenêtres, et vous les enrégimente à sa suite, où ils deviennent muets comme des poissons, souples comme des blagues à tabac. De ce coup, il passe Consul; et, comme ce n'était pas lui qui pouvait douter de l'Être suprême, il remplit alors sa promesse envers le bon Dieu, qui lui tenait sérieusement parole; lui rend ses églises, rétablit sa religion: les cloches sonnent pour Dieu et pour lui. Voilà tout le monde content: primo, les prêtres qu'il empêche d'être tracassés; segundo, les bourgeois, qui font son commerce sans avoir à craindre le *rapiaur* de la loi; tertio, les nobles, qu'il défend d'être fait mourir, comme on en avait injustement contracté l'habitude. Mais il y avait des ennemis à balayer, et il ne s'endort pas sur la gamelle; parce que, voyez-vous, son œil vous traversait le monde comme une simple tête d'homme. Pour lors, il paraît en Italie comme s'il passait la tête par la fenêtre, et son regard suffit; les Autrichiens sont avalés à Marengo comme des goujons par une balaine! Haouf!... Ici, la victoire française a chanté sa gamme assez haut pour que le monde entier l'entende, et ça a suffi. — « Nous n'en jouons plus, » que disent les Allemands. — « Assez comme ça! disent

applaudir du résultat produit par les principaux votes de la chambre: la légalisation de l'état de siège, l'approbation tacite donnée à la conduite du gouvernement dans l'affaire de la duchesse de Berry, l'humble sanction apportée aux prescriptions extra-légales de la chambre des pairs, dans la loi sur l'induction primaire, etc.

Nous n'éprouvons donc aucune répugnance à accorder au *Journal des Débats* que la chambre qui sortira des élections prochaines sera à peu près ce qu'est la chambre actuelle.

La moindre réflexion prouvera que nous devons rester, à ce sujet, dans la plus profonde indifférence. — Si la majorité nouvelle est réactionnaire autant ou plus que celle-ci, notre opinion continuera la marche qu'elle tient depuis un an, popularisant, malgré les procès de presse, des idées qui sont trop vraies et trop sûres de l'avenir, pour avoir besoin de la violence comme moyen de propagation, suivant pas à pas la conduite du pouvoir pour démontrer par les faits les conséquences du principe monarchique.

Supposez, au contraire, que l'opposition royaliste possède la majorité, nous aurons tous nos éléments actuels de succès, plus la liberté de la presse que cette opposition, arrivée au ministère, ne pourrait renier sans se déclarer infâme et sans se suicider.

Mais cette dernière supposition est tout-à-fait improbable, et tout ce que nous pouvons attendre des élections nouvelles, c'est la nomination d'un ou deux députés si hautement, si hardiment républicains qu'ils se regardent comme obligés à refuser le serment monarchique.

Alors la France aurait un spectacle nouveau et curieux.

La majorité monarchique refuserait l'entrée de la chambre à ces députés de l'opinion extra-légale; il faudrait procéder à des élections nouvelles dans les collèges qui les auraient envoyés, et comme nous vivons en France, c'est-à-dire dans un pays où un défi est toujours bien reçu de quelque part qu'il vienne, on peut compter que le scrutin donnerait des résultats entièrement semblables aux premiers.

Finalement, comme ces arrondissemens ne pourraient pas rester sans représentans, il faudrait que la majorité monarchique acceptât la volonté des électeurs républicains, et notre opinion aurait enfin une représentation et des organes rigoureusement fidèles.

On lit dans le *Journal des Débats*:

La chambre sera-t-elle dissoute? C'est une question que vous entendez faire partout. Nous ne savons pas quelle est à cet égard la pensée du gouvernement; nous sommes même portés à croire qu'il n'a encore aucune résolution arrêtée. Il n'y a pas de ministère qui n'hésite devant les chances et les agitations inévitables d'une réélection générale, et qui ne soit tenté de s'endormir sur la douceur d'une majorité toute faite. Mais, à notre avis, si le ministère entend bien les intérêts de la France, et les siens propres, il n'hésitera pas long-temps; il dissoudra la chambre.

Quelle témérité! quoi! dissoudre une chambre qui a donné tant et de si éclatantes preuves de sa modération, de ses lumières, de son loyal attachement à la monarchie de juillet! Nous avons, personne ne l'ignore, la plus haute et la plus sincère confiance dans les lumières de la chambre; mais nous n'en avons pas moins dans le bon sens et le patriotisme des électeurs. Il faudrait désespérer de la France si, après les épreuves de ces trois dernières années,

les autres. » Total: l'Europe fait la canne, l'Angleterre met les pouces. Paix générale où les rois et les peuples font mine de s'embrasser. C'est là que l'Empereur a inventé la Légion d'Honneur, une bien belle chose, allez.

— « En France, qu'il a dit à Baulogne devant l'armée entière, tout le monde a du courage! Donc le Civil qui fera des actions d'éclat dans sa patrie, sera sœur du soldat, et le soldat sera son frère, et ils seront unis sous le drapeau de l'Honneur. »

Nous autres qui étions là-bas, nous revenons d'Egypte. Tout était changé! nous l'avions laissé général; en un rien de temps, nous le retrouvons Empereur. Ma foi, la France s'était donnée à lui, comme une belle fille à un lancier. Or, quand ça fut fait, à la satisfaction générale, on peut le dire, il y eut une sainte cérémonie, comme il ne s'en était jamais vu sous la calotte des cieux. Le pape et les cardinaux, dans leurs habits d'or et rouges, passent les Alpes exprès pour le sacrer devant l'armée et le peuple, qui battent des mains. Il y a une chose que je serais injuste de ne pas vous dire.

En Egypte, dans le désert près de la Syrie, l'homme rouge lui apparut dans la montagne de Moïse, pour lui dire: — Ça va bien. Puis, à Marengo, le soir de la victoire, pour la seconde fois, s'est dressé devant lui sur ses pieds, l'homme rouge, qui lui dit: — « Tu verras le monde à tes genoux, et tu seras Empereur des Français, roi d'Italie, maître de la Hollande, souverain de l'Espagne, du Portugal, Provinces Illyriennes, protecteur de l'Allemagne, sauveur de la Pologne, premier Aigle de la Légion d'Honneur, et tout. »

Cet homme rouge, voyez-vous, c'était son destin, son idée à lui; une manière de piéton qui lui servait, à ce que disent plusieurs, pour communiquer avec son étoile. Moi, je n'ai jamais cru cela; mais l'homme rouge est un fait véritable, et Napoléon en a parlé lui-même, et a dit qu'il lui venait dans les momens durs à passer, et restait au palais des Tuileries, dans les combles. Donc au couronnement, Napoléon l'a vu le soir pour la troisième fois, et ils convinrent de bien des choses.

Puis l'Empereur va à Milan se faire couronner roi d'Italie. Là, commence véritablement le triomphe du soldat. Pour lors, tout ce qui savait lire passe officier. Puis, voilà les pensions, des dotations de duchés qui pleuvent, des trésors pour

après tant de discussions, après le succès complet du système auquel est resté le nom glorieux de système du 13 mars, nous étions encore réduits à trembler devant une réélection générale, et à borner notre avenir au court espace d'une ou deux sessions. Ce ne serait en vérité pas la peine d'attendre. Ces frayeurs, nous ne les éprouvons pas. La chambre peut se présenter avec confiance devant le pays. C'est dans son intérêt même que nous demandons qu'elle soit dissoute. L'appui que la chambre a si loyalement prêté au gouvernement dans les circonstances difficiles, le pays à son tour le rendra à la chambre. Le système du 13 mars sortira de cette épreuve comme il est sorti de tant d'autres, avec honneur. Nous ne demandons pas une autre chambre, à Dieu ne plaise! Nous demandons la même, rajeunie, fortifiée par l'approbation solennelle du pays, et nous l'aurons; c'est notre intime conviction. Reste donc à examiner, avec un esprit libre de tout triste pressentiment, si le moment actuel est bien choisi pour une réélection générale.

Une première question se présente: combien la chambre actuelle, si on ne la dissout pas, a-t-elle encore légalement de temps à vivre? La chambre a été élue pour cinq ans; mais si, comme le veulent beaucoup de publicistes, on compte les années de sa vie légale par le nombre des budgets qu'elle vote: si un an de chambre, dans les termes de la Charte, c'est un budget, en voici quatre de votés. La session prochaine sera nécessairement la dernière. D'autres publicistes, je le sais, n'admettent pas ce calcul; ils comptent les années et non les budgets. C'est une question douteuse, je le veux, je le crois; mais en pareille matière, quel est le gouvernement sage qui voudrait courir les risques du doute? Qui sait si une bonne partie de la chambre ne croirait pas, en conscience, ses pouvoirs expirés? Quelle serait l'autorité morale d'une chambre dont l'existence reposerait sur une question non résolue? S'il y a quelque chose au monde dont la légalité ne doit pas être douteuse, au moins pour les gens de bonne foi, c'est le budget. Encore un session, si vous voulez, mais après cette session, la dissolution est inévitable. Si cette année ne voit pas les élections générales, l'année prochaine les verra nécessairement. Or, jamais gouvernement, pour peu qu'il vit de prudence, ne se laissera accluser à une dissolution forcée.

La haine que le gouvernement porte aux réfugiés patriotes ne s'était jamais mieux montrée que lorsqu'il fit publier par le *Moniteur* des détails sur un assassinat commis à Rhodéz, en y joignant la copie d'une sentence émanée d'un prétendu tribunal secret qui, disait-on, avait ordonné le crime. La France n'avait vu dans cette odieuse publication, que le désir de perdre dans l'opinion publique, de malheureux réfugiés; aussi, elle ne la prit que pour ce qu'elle valait! Toute dénégation de la part des patriotes Italiens était inutile; cependant, M. Mazzini, principalement attaqué par le *Moniteur*, n'a pas voulu garder le silence: il veut demander aux tribunaux la réparation de l'outrage qui lui a été fait: nous espérons que toute excuse hypocrite du journal officiel sera rejetée, et qu'il sera fait justice.

Voici la lettre que M. Mazzini a adressée aux rédacteurs de la *Tribune* et du *National*:

« Monsieur,

» Le *Moniteur* du 7 juin contient, à propos d'un assassinat commis à Rhodéz, un prétendu exposé des faits qui ont précédé et accompagné cet événement. Il affirme que la mort des sieurs Emiliani et Lazzareschi n'est due qu'à une sentence prononcée contre eux par un tribunal secret siégeant à Marseille, et appartenant, dit-il, au parti de la jeune Italie. Il produit la sentence, et mon nom s'y trouve apposé avec la qualification de président du tribunal.

l'état-major qui ne coûtaient rien à la France; enfin la Légion d'Honneur fournie de rentes pour les simples soldats, sur lesquelles je touche encore ma pension. Enfin voilà des armées tenues comme il ne s'en était jamais vu. Mais l'Empereur, qui savait qu'il devait être l'Empereur de tout le monde, pense aux bourgeois, et leur fait bâtir, suivant leurs idées, des monumens de fée. Là où il n'y avait pas plus que sur ma main, une supposition, vous reveniez d'Espagne pour passer à Berlin; hé bien, vous retrouviez des arches de triomphe avec des simples soldats mis en belle sculpture, ni plus, ni moins que des généraux. Napoléon, en deux ou trois ans, sans mettre d'impôts sur vous autres, remplit ses caves d'or, fait des ponts, des palais, des routes, des savans, des fêtes, des lois, des vaisseaux, des ports, et dépense des millions de milliards; et tant et tant, qu'on m'a dit qu'il en aurait pu paver la France de pièces de cent sous, si ça avait été sa fantaisie. Alors, quand il se trouve à son aise sur son trône, et si bien le maître de tout, que l'Europe attendait sa permission pour faire quelque chose; comme il avait quatre frères et trois sœurs, il nous dit en manière de conversation à l'ordre du jour:

— « Mes enfans, est-il juste que les parens de votre Empereur tendent la main? Non. Je veux qu'ils soient flambeaux tout comme moi! Pour lors, il est de toute nécessité de conquérir un royaume pour chacun d'eux, afin que le Français soit le maître de tout, que les soldats de la Garde fassent trembler tout le monde, et que la France couche où elle veut, et qu'on lui dise, comme sur ma monnaie: *Dieu vous protège!*... »

« Convenu! répond l'armée. On t'ira pêcher des royaumes à la baïonnette. » Ha! c'est qu'il n'y a pas à reculer, voyez-vous! Et s'il avait eu dans sa boucle de conquérir la lune, il aurait fallu s'arranger pour ça, faire ses sacs et grimper; heureusement, il n'en a pas eu la volonté. Les rois qu'étaient habitués aux douceurs de leurs trônes se font naturellement tirer l'oreille; et alors en avant, nous autres. Nous marchons, nous allons, et le tremblement recommence avec une solidité générale. En a-t-il fait user, dans ce temps-là, des hommes et des souliers; Alors on se battait à coups de nous si cruellement, que d'autres que les Français s'en seraient fatigués. Mais vous n'ignorez pas que le Français est né

« Que j'aie été expulsé sans motifs, sans défense, sans autre raison que le bon plaisir ministériel, moi, indépendant, n'appartenant à aucun dépôt, n'ayant jamais été à la charge du gouvernement français, il n'y a rien là qui doive étonner de la part d'un pouvoir corrompu et corrupteur, qui s'est fait successivement parjure aux Pyrénées, sbire à Ancône, dénonciateur à Francfort, persécuteur au nom et pour le compte de la sainte-alliance partout où il a vu poindre quelque rayon d'indépendance, partout où des ames généreuses et fières lui ont apparu au sein de malheurs noblement supportés. Entre nous patriotes, et lui, c'est une guerre à mort.

« Mais qu'après avoir frappé, on vienne jeter du poison dans la plaie : qu'après avoir épuisé sur son ennemi tous les traits de la persécution, ou vienne lui lancer à la face la hache de la calomnie : qu'après lui avoir ravi liberté, bien-être, repos, on cherche à lui ravir son honneur, seul bien qui lui reste, il y a là quelque chose de si bas, de si dégoûtant, qu'on se refuserait presque à l'admettre, même de la part des hommes de l'état de siège. On songe involontairement à l'assassin qui retournerait son couteau dans le cœur de sa victime; on éprouve une sensation pareille à celle qu'éveille le spectacle de vers qui rampent sur un cadavre.

« Je ne m'arrêterai pas ici à relever toutes ces contradictions qui se heurtent dans cet exposé, œuvre absurde et perfide, dans laquelle tout est faux depuis la date de mon expulsion, qui eut lieu en août, et non après novembre 1832, jusqu'à celle de la prétendue sentence, qu'on date de Marseille, tandis que dans le corps même de l'acte il est fait mention d'une lettre venue, on ne sait où de Marseille; depuis l'assertion qui fait aboutir, le 31 mai, à cinq ans de réclusion l'instruction suivie dès octobre contre les prétendus auteurs des premières blessures faites à Emiliani, tandis que cette instruction n'a abouti qu'à un acquittement complet, jusqu'à la communication de la sentence que le ministre prétend avoir eue dès le mois de janvier 1833; tandis qu'elle n'a pas été alléguée dans l'instruction commencée en octobre et suivie bien long-temps après janvier.

« Quand une accusation part de si bas, c'est presque se salir que de se défendre; ce n'est que devant les tribunaux où je veux traîner les calomnieux, que je demanderai compte au *Moniteur* de l'audace avec laquelle il a osé apposer mon nom, un nom d'honnête homme dont le front n'a pas à rougir d'une seule pensée de crime, au bas de cette production ignoble et féroce. C'est là que je le sommerai de m'expliquer comment, sur une simple copie, dont on n'a pas encore démontré l'authenticité, il a osé me signaler, moi, comme un assassin.

« Mais en attendant le résultat de la plainte que je vais tenter, un démenti de ma part peut être exigé par tous ceux qui ont spontanément pris ma défense.

« Ce démenti je le donne.

« Je le donne formellement sur l'exposé des faits, sur la sentence, sur tout!

« Je le donne au *Moniteur*, à tous les journaux du pouvoir, au pouvoir lui-même.

« Je le défie, lui et ses agens et les polices étrangères qui lui ont imposé le rôle odieux de calomnieux, de prouver une seule des choses avancées sur mon compte; d'exhiber l'original de la prétendue sentence et ma signature; de découvrir une seule ligne, un seul mot signé de moi qui puisse faire croire à la possibilité d'une œuvre pareille de ma part.

« Vous voudrez bien, monsieur, prêter l'appui de votre journal à un homme proscrit pour les opinions que vous soutenez, en insérant la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

« Genève, 14 juin 1833. » **Joseph MAZZINI.** »

NOUVELLES DE SAVOIE.

On lit dans le *Baughinois* :
On nous écrit de Chambéry, 20 juin :
« Notre position, loin de s'améliorer s'aggrave chaque jour; le conseil de guerre que préside le féroce Morra, général commandant la brigade de Pignerol, continue ses sanglantes opérations. Chez vous, c'est le militaire le dernier en grade qui opine le premier; ici, c'est au

contraire le général président qui émet le premier son avis qui devient un ordre pour ses subalternes. Jugez quelle doit être la conséquence lorsque ce président est un tigre altéré de sang, comme ce Morra.

« Vous avez su que deux des sous-officiers dont votre feuille a annoncé l'arrestation avaient été jugés. L'un d'eux n'a été condamné qu'aux fers; mais l'autre, comme Tamburelli, comme Tola, a été condamné à ce que ces infâmes assassins appellent la mort ignominieuse.

« C'est ce matin, à sept heures, qu'a été exécutée cette sentence. De Gubernatis a marché à la mort avec un courage digne de la cause dont il périsait martyr; il a conservé tout son sang froid durant le temps de la dégradation, du brûlement des habits, de l'amende honorable devant le drapeau, et de toutes les autres cérémonies dont nos bourreaux savent enjoliver un supplice.

« Cet héroïque jeune homme meurt à peine âgé de vingt ans. Il était sergent-major dans la brigade de Pignerol. Son père est lieutenant-colonel en activité au service du don Miguel de Piémont; un de ses oncles est secrétaire général du ministre de la guerre. C'est son frère aîné qui a figuré dans la première sentence du conseil de guerre. Acquitté, il n'en a pas moins été envoyé à Fenestrelles, où il demeurera une année, après quoi il sera enrôlé dans le corps-franc en Sardaigne.

« Ephise Tola était cousin du ministre de la guerre. Sa mort a fait la plus vive impression dans le régiment où ses mœurs douces l'avaient fait aimer de tous. Son soldat qui, par un raffinement de cruauté, faisait partie du peloton désigné pour le fusiller, ayant refusé de faire feu sur son officier, a été arrêté, et passera pour ce fait devant un conseil de guerre.

« Le 17 de ce mois on a trouvé sur le lieu où a été enseveli Tola une couronne d'immortelle, avec cette inscription : « Repose en paix, brave Tola; ta mort sera bientôt vengée. »

« Les officiers et sous-officiers, dont vous avez annoncé la condamnation à la prison, ont été dégradés et conduits à Fenestrelles.

« Les arrestations continuent sur tous les points; on en évalue le nombre, dans tout le royaume, à plus d'un millier.

« Cinq sous-officiers ont été exécutés à Alexandrie. L'un d'eux, pour lequel avait été formé un recours en grâce, a obtenu de l'impénétrable clémence de notre adoré monarque l'insigne faveur d'être fusillé par devant.

« Trois sous-officiers ont également été fusillés à Gènes.

« Trois avocats, traduits pour conspiration devant le conseil de guerre de Turin, ont décliné sa compétence. Le roi, dans sa bonté aussi impénétrable que sa clémence, vient de nommer pour le juger ainsi que les autres bourgeois suspects, une commission mixte, c'est-à-dire mi-partie juges civils et militaires; cette commission est présidée par un général.

« C'est là une notable faveur, car un édit, récemment publié, portait que bourgeois et militaires chez lesquels les visites domiciliaires auraient constaté la présence des journaux révolutionnaires, écrits prohibés, lettres de proscription et autres preuves irréfragables de complot, seraient indistinctement jugés par les conseils de guerre ordinaires.

« Un nommé Périer, sous-officier dans la brigade de Savoie, vient, en sa qualité de premier révélateur du complot, de passer officier. Le roi a daigné lui envoyer lui-même son épée et ses épaulettes. Il faut que les lauriers de ce brave empêchent de dormir le capitaine adjudant-major Mosso, car pour mériter, sans doute, de sa majesté, faveur pareille, il a sollicité l'insigne bonheur de commander lui-même toutes les exécutions qui auront lieu à Chambéry.

« Tous les lieux publics sont ici déserts; les représentations théâtrales ont eu lieu jusqu'à ce jour devant les banquettes. Dimanche passé il y avait une dame dans les loges; aussi, les acteurs étaient-ils au moment de leur départ, et ils avaient annoncé la fermeture du théâtre, lorsqu'un ordre du gouverneur est venu leur imposer l'obligation de jouer. Sans doute il s'est chargé de les indemniser de l'absence des spectateurs.

« Vous pouvez penser quelle est, dans cette position, la souffrance de toutes les industries; une seule est profitable, celle de mouchard et dénonciateur; et vous vous en étonnez peu, lorsque vous saurez que ces dignes gens, outre la moitié de l'amende à laquelle ils ont droit, en cas de condam-

la chose de se relever pour le saluer et lui crier : — « Vive l'Empereur!... »

— Était-ce naturel? auriez-vous fait cela pour un simple homme?

Pour lors, tout son monde établi, l'impératrice Joséphine, qu'était une bonne femme tout de même, ayant la chose tournée à ne pas lui faire d'enfants, il fut obligé de la quitter, quoiqu'il l'aimât considérablement; mais il lui fallait des petits, rapport au gouvernement. Apprenant cette difficulté, tous les souverains de l'Europe se sont battus à qui lui donnerait une femme. Il a épousé, qu'on nous a dit, une Autrichienne, qu'était la fille des Césars, un homme ancien, dont on parle partout, et qu'a été à Rome le Napoléon d'autrefois, d'où s'est autorisé l'Empereur d'en prendre l'héritage pour son fils. Donc, après son mariage, qui a été une fête pour le monde entier, et où il a fait grâce au peuple de dix ans d'impositions, qu'on a payés tout de même, parce qu'on n'en a pas tenu compte, sa femme a eu un petit qui était roi de Rome, une chose qui ne s'était pas encore vue sur terre, car jamais un enfant n'était né roi, son père vivant!... Ce jour-là, un ballon est parti de Paris pour le dire à Rome, et ce ballon a fait le chemin en un jour.

— Ha ça, y a-t-il maintenant quelqu'un de vous autres qui me soutiendra que tout ça était naturel? Non c'était écrit là-haut!

Mais voilà l'empereur de Russie, qu'était son ami, qui se fâche de ce qu'il n'a pas épousé une Russe, et qui soutient les Anglais, nos ennemis, auxquels on avait toujours empêché Napoléon d'aller dire deux mots dans leur boutique. Fallait donc en finir avec ces canards-là. Napoléon se fâche et nous dit :

« Soldats! vous avez été maîtres dans toutes les capitales de l'Europe; il reste Moscou, qui s'est allié à l'Angleterre. Or, pour pouvoir conquérir Londres et les Indes qu'est à eux, je trouve définitif d'aller à Moscou.

Pour lors, assemble la plus grande des armées qui jamais ait traîné ses guêtres sur le globe, et si curieusement bien alignée, qu'en un jour il a passé en revue un million d'hommes... — Hourra! disent les Russes. Et voilà la Russie toute entière, des animaux de cosaques qui s'envolent. C'était pays contre pays un boulevard général, dont il fallait se ga-

nation, touchent encore une prime de 150 fr. par dénonciation suivie d'arrestation.»

M. Roux-Martin, compositeur de mérite auquel notre scène est redevable de plusieurs partitions dont on a gardé le souvenir, est de retour dans notre ville, où il compte de si nombreux amis. C'est là une bonne fortune pour ceux de nos artistes qui, comprenant leur art, savent qu'il leur reste toujours quelque chose à apprendre. Ils pourront recevoir d'excellents conseils auprès de l'ami de Castelblaze. Les romances de Mad. Valmore, et la Varsoviennne de Casimir Delavigne que nous avons tant applaudie l'an passé, nous ont révélé dans deux genres différents toute la souplesse du talent gracieux et suave, énergique et passionné de M. Roux-Martin.

ACADÉMIE DE LYON.

ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Cours gratuits de Lecture, d'écriture et d'Arithmétique pour les Ouvriers.

La société pour l'instruction élémentaire du Rhône. Donne avis :

1° Qu'elle a ouvert, depuis le 1^{er} janvier, quatre cours gratuits pour les ouvriers adultes, et qu'elle en ouvrira un cinquième le 1^{er} juillet prochain, dans l'école, rue de l'Enfant-qui-Pisse.

Les leçons comprennent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et ont lieu de huit à dix heures du soir, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

Ceux qui désireront suivre ces cours, pourront se faire inscrire dans les écoles ci-après :

Ecoles du soir pour les Adultes.

- 1° Rue des Tables-Claudiennes, n° 10 (côté St-Sébastien).
- 2° Montée des Capucins, n° 20 (quartier St-Paul).
- 3° Rue Jarente, n° 4 (quartier d'Ainay).
- 4° Rue de l'Enfant-qui-Pisse (dans l'Impasse).
- 5° Rue Madame, n° 10 (aux Brotteaux).

2° Que les pères qui voudront placer leurs enfans dans les écoles gratuites du jour, pourront les présenter chez les professeurs, savoir :

Ecoles du jour pour les enfans.

- 1° Montée des Capucins, n° 20.
- 2° Rue Jarente, n° 4.
- 3° Rue de l'Hôpital, n° 41.
- 4° Rue Buisson, n° 5.
- 5° Rue des Tables-Claudiennes, n° 10.
- 6° Rue de l'Enfant-qui-Pisse, dans l'Impasse.
- 7° Côte des Carmélites, n° 11, dans l'Impasse.
- 8° Rue Madame, n° 10 (aux Brotteaux).
- 9° Faubourg de Serin, maison Charriu.

Les classes ont lieu tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche, de neuf heures à midi, et de deux à cinq heures du soir.

Le papier, les plumes, l'encre, les livres sont fournis gratuitement aux élèves, Lyon, le 1^{er} juin 1833.

Le secrétaire de la société, GASTINE.

Vu par le recteur de l'académie, Lyon, le 3 juin 1833.
Pour le recteur absent,
L'inspecteur délégué, comte S. DES GUIES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 31 juin, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)
Paris, 21 juin.

Il paraît que les dernières dépêches de Constantinople ont donné des garanties plus positives que précédemment, de l'intention où les Russes seraient d'évacuer, aussitôt que de son côté, Ibrahim se sera retiré. Mais le grand-seigneur, pour se débarrasser de ses hôtes incommodes, a été forcé de s'engager à fermer le Bosphore à tout pavillon étranger, tant que les indemnités dues à la Russie ne seront pas liquidées et entièrement acquittées.

philosophe, et, un peu plus tôt un peu plus tard sait qu'il faut mourir. Aussi nous mourions tous sans rien dire, parce qu'on avait le plaisir de voir l'Empereur faire ça sur les géographies...

Là, le fantassin décrivit lestement un rond avec son pied sur l'aire de la grange.

Et il disait : — « Ça ce sera un royaume! » Et c'était un vrai royaume. Quel bon temps! Les colonels passaient généraux, les généraux maréchaux, les maréchaux rois. Et il y en a encore un qui est debout pour le dire à l'Europe; enfin, ceux qui savaient lire étaient princes tout de même. Moi qui vous parle, j'ai vu à Paris onze rois et un peuple de princes qui entouraient Napoléon comme les rayons du soleil! Vous entendez bien que chaque soldat ayant la chance de chausser un trône, pourvu qu'il en eût le mérite, un caporal de la garde était comme une curiosité; on l'admirait passer, parce que chacun avait son contingent dans la victoire parfaitement dans le bulletin. Et y en avait-il de ces batailles! Austerlitz, où l'armée a manœuvré comme à la parade; Eylau, où l'on a noyé les Russes dans un lac comme si Napoléon avait soufflé dessus; Wagram, où l'on s'est battu trois jours sans broncher; enfin il y en avait autant que de saints au calendrier. Aussi alors fut-il prouvé que Napoléon possédait dans son fourreau la véritable épée de Dieu. Alors le soldat avait son estime, et il en faisait son enfant, s'inquiétait si vous aviez des souliers, du linge, des capotes, du pain, des cartouches; quoiqu'il tint sa majesté, puisque c'était son métier à lui de régner. Mais c'est égal! un sergent (c'est même un soldat pouvait lui dire : « Mon empereur! » comme vous me dites, à moi, quelquefois « mon bon ami. » Et il répondait aux raisons qu'on lui faisait, couchait dans la neige comme nous autres; enfin il avait presque l'air d'un homme naturel. Moi qui vous parle, je l'ai vu, les pieds dans la mitraille, pas plus gêné que vous êtes là, et mobile, regardant avec sa lorgnette, toujours à son affaire; alors, nous restions là tranquilles comme Baptiste. Je ne sais pas comment il s'y prenait; mais quand il nous parlait, sa parole nous envoyait comme du feu dans l'estomac; et pour lui montrer qu'on était ses enfans, incapables de bouder, on allait au pas ordinaire devant des polissons de canons qui gueulaient et vomissaient des régimens de boulets. Enfin les mourans avaient

rer. Et comme avait dit *l'homme rouge* à Napoléon : — C'est l'Asie contre l'Europe! — « suffit, qu'il dit, je vais me précautionner. » Et voilà fectivement tous les rois qui viennent lécher la main de Napoléon! L'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, la Pologne, l'Italie, tout est avec nous; nous flatte, et c'était beau! Les aigles n'ont jamais autant roucoulé qu'à ces parades-là, qu'elles étaient au-dessus de tous les drapeaux de l'Europe. La Pologne ne se tenait pas de joie, parce que l'Empereur avait idée de larelever; de là que les Polonais et les Français ont toujours été frères. Enfin — « A nous la Russie! » crie l'armée. Nous entrons bien fournis; nous marchons, marchons : point de Russes. Enfin nous trouvons mes matins campés à la Moscova. C'est là que j'ai eu la croix, et j'ai congé de dire que ce fut une sacrée bataille! L'Empereur était inquiet, il avait vu *l'homme rouge*, qui lui dit : — Mon enfant, tu vas plus vite que le pas, les hommes te manqueront, les amis te trahiront. Pour lors, il proposa la paix; mais avant de la signer : — « Frottons les Russes! » qui nous dit. — « Tope! » s'écria l'armée. — « En avant! disent les sergens. Mes souliers étaient usés, mes habits décousus, à force d'avoir trimé dans ses chemins là qui ne sont pas commodes du tout! Mais c'est égal! — « Puisque c'est la fin du tremblement, que je me dis, je veux m'en donner tout mon saoul! » Nous étions devant le grand ravin; c'étaient les premières places!

Le signal se donne : sept cents pièces d'artillerie commencent une conversation à vous faire sortir le sang par les oreilles. Là, faut rendre justice à ses ennemis, les Russes se faisaient tuer comme des Français, sans reculer : et nous n'avancions pas. — « En avant! nous dit-on, voilà l'Empereur! » C'était vrai. Il passe au galop en nous faisant signe qu'il s'importait beaucoup de prendre la redoute. Il nous aime, nous courons, j'arrive le premier au ravin! Ah! mon Dieu! les lieutenans tombaient, les colonels, les soldats! c'est égal! Ça faisait des souliers à ceux qui n'en avaient pas et des épaulettes pour les intriguans qui savaient lire. — Victoire! c'est le cri de toute la ligne. Par exemple, ce qui ne s'était jamais vu, il y avait vingt-cinq mille Français par terre! Excusez du peu! C'était un vrai champ de blé coupé; au lieu d'épis, mettez des hommes. Nous étions dégrisés, nous autres. (La suite à un prochain numéro.)

Ainsi, l'évacuation russe va coûter plus cher au commerce et à la sûreté européenne dans les Dardanelles, que ne l'aurait pu faire l'occupation.

— Le nombre et l'importance des armemens entrepris cette année pour la pêche de la baleine, et la nécessité d'avoir un moyen de répression contre l'indiscipline des équipages des bâtiments baleiniers, d'autant plus mutins, que les voyages sont plus prolongés, a motivé, de la part du commerce, la demande de bâtiments de guerre qui seraient envoyés en croisière dans les parages que les baleiniers français fréquentent préférentiellement.

— On s'occupe de nouveau des ministres de Ham. M. de Polignac, dit-on dans les cercles carlistes, est atteint d'un hydrocèle qui met sa santé en péril, s'il n'est promptement rendu à la liberté, ou du moins à une prison plus spacieuse. M. de Peyronnet, de son côté, est si vivement affecté de sa captivité, que de temps à autre sa tête ardente paraît se déborder. On garde le plus profond silence sur MM. de Guernon-Ranville et Chantelauze.

— On dit que les deux billets blancs qui ont été trouvés hier dans l'urne académique, pour l'élection de M. Thiers, appartiennent à MM. Dupin et Etienne, qui n'auraient voulu voter ni pour M. Thiers, comme ministre, ni pour M. Nodier comme romantique.

C'est M. Viennet qui recevra M. Thiers. La réception du nouvel académicien aura lieu en même temps que celle de M. Tissot.

M. Lemercier est un des académiciens qui ont refusé leurs voix à M. Thiers.

On dit que dans la visite qu'il en a reçue il ne lui a point caché qu'il trouvait inconvenante la compétition faite par un ministre en place, du fauteuil académique, où jusqu'à présent, excepté M. le duc de Richelieu, aucun ministre n'avait demandé ou n'avait été appelé à s'asseoir.

M. Thiers s'est, dit-on, excusé sur l'exemple de M. Guizot, qui avait été jusqu'à créer une académie pour s'en nommer membre.

On dit que M. Lemercier a aussi énoncé au candidat d'autres raisons de son refus.

« Vous avez écrit, aurait-il dit à M. Thiers, une histoire de la révolution, qui n'est que l'exagération de l'esprit révolutionnaire, et vous avez ainsi fanatisé des jeunes gens qui sont en prison aujourd'hui, tandis que vous êtes ministre. Vos ouvrages les ont fait condamner à la captivité, et pour prison vos ordonnances leur ont choisi le mont St-Michel. Voilà je crois, monsieur, à part votre position de donner des grâces et des pensions vis-à-vis de l'Académie, voilà de quoi me justifier de ne pas vous donner ma voix. »

— Nous vous avons dit hier que l'article du *Journal des Débats* sur la dissolution n'était point l'expression de la pensée du cabinet entier.

En effet, le *Journal de Paris*, organe du parti de la cour, dément aujourd'hui toute supposition du projet de dissoudre la chambre actuelle. La lutte va donc reprendre plus vive sur cette question entre les doctrinaires et la coterie d'Argout, Soult et de Rigny.

Cet incident pourra bien ajouter au froid qui existe déjà entre le *Journal des Débats* et le ministre chargé spécialement de la presse.

— Le conseil des batimens civils a dans sa séance du 19 de ce mois approuvé les plans et devis des deux entrepôts adoptés par la chambre du commerce et le conseil municipal de Paris; ces plans et devis ayant déjà reçu l'approbation des ministres des finances et du commerce, on pense que l'adjudication des travaux aura lieu incessamment.

— Les 30 réfugiés italiens du dépôt de Moulins expulsés de France par les ordres du ministère, ont protesté contre cette mesure arbitraire; mais le gouvernement, sans faire droit à leur requête, a renouvelé ses ordres qui ont été exécutés sur-le-champ.

Les réfugiés sont maintenant en route pour la Suisse.

— Le gouvernement russe a fait reprendre avec activité les travaux de fortifications de plusieurs villes de Pologne et surtout dans les provinces qui viennent d'être le théâtre du dernier soulèvement. Ces travaux étaient suspendus depuis 5 ou 6 mois.

— On écrit de Cholet, 18 juin :

Les chouans repaissent encore. Samedi dernier, ils se sont présentés au nombre de 7 dans la commune de Cossé; l'un d'eux est entré chez le maire, M. Peton, âgé de près de 60 ans. Après avoir bu outre mesure, il a voulu le maltraiter. En se défendant, M. Peton a été blessé d'un coup de baïonnette au front.

Le lendemain, quelques chouans se sont présentés chez le même maire; ils y ont bu et mangé, et lui ont promis de le tuer sous quelques jours. Cette menace a été proférée en présence d'un grand nombre de personnes qui assistaient à la procession. Ils sont allés ensuite à la salle Vihiera, chez le nommé Caudand, ancien chef de chouans, mais qui s'est refusé à faire partie des bandes de juin 1832. Ils ont tout brisé chez lui, l'ont menacé de le tuer; ils ont fait sortir de la maison sa femme et un enfant avec menaces de les fusiller.

Le château de M. de la Bretèche, sans doute, est cerné depuis hier; on espère y trouver sans doute quelque personnage légitimiste. Ne serait-ce point M. Bourmont? Mais l'état de siège est levé: comment pénétrer dans le château? Un détachement de 80 hommes est parti cette nuit commandé par trois officiers.

Ignorez pourquoi le plus grand silence accompagne cette expédition.

— Il y a quelques mois, plusieurs Allemands sont revenus dans leur patrie, après s'être échappés de Sibérie où ils étaient prisonniers depuis 1812.

Les journaux ont fait connaître alors que quelques particularités sur les cruautés qu'ils avaient endurées de la part des autorités russes pendant tout le temps de leur captivité. Ces malheureux avaient déclaré qu'ils avaient été retenus en violation des traités. Peut-être le gouvernement a-t-il fait à ce sujet des réclamations auprès du cabinet russe. Quoiqu'il en soit, la diplomatie russe vient de faire publier dans plusieurs gazettes allemandes des articles dans lesquels ils répètent les allégations de ces personnes, en ajoutant que tous les prisonniers ont été restitués suivant le traité de paix, à l'exception de quelques uns qui ont demandé à se naturaliser russes, mais que parmi ces derniers, il y en a quelques uns qui ont pu être postérieurement envoyés en Sibérie pour des crimes ou des délits.

— Le mortier-monstre qui a servi à la prise de la citadelle d'Anvers, avait été conduit à Broschaët, où on devait le tirer en présence du roi des Belges et de plusieurs lords au-

glais qui viennent visiter la Belgique; mais il a éclaté le 19 juin, pendant qu'on en faisait l'essai. Heureusement il n'y a eu personne de blessé.

— M. Soult n'est pas encore entièrement remis de la grippe. Cette maladie paraît avoir fortement affecté sa constitution qui était déjà très-affaiblie depuis long-temps.

— Le roi a pris hier le deuil pour 11 jours, à l'occasion du décès, 1^o de S. A. R. la princesse Paula Mariana du Brésil, sœur de l'empereur; 2^o de S. A. R. le duc Charles-Auguste de Mecklembourg, fils puîné de S. A. R. le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

— La Gazette de France contient ce matin un article intitulé: *Les provinces de l'Ouest sous l'état de siège. Renseignemens adressés par M. le duc de Fitz-James, au nom de M. le marquis de Dreux-Brézé à M. le président du conseil des ministres.*

Ce factum pour lequel la Gazette a publié un supplément, envahit près de 15 colonnes du journal. C'est l'histoire de tous les faits et de toutes les arrestations qui ont eu lieu dans l'Ouest.

— Une lettre de Trieste porte que MM. de Prokesch et de Campbell, commissaires autrichien et anglais, ont été fort bien reçus à Alexandrie par Méhémed-Ali; mais que le vice-roi a témoigné beaucoup de défiance au diplomate français, M. Bois-le-Comte, et qu'il paraît peu satisfait de la conduite du gouvernement français qu'il accuse de mécontenter tout le monde en voulant ménager tous les intérêts.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 20 juin.

(Présidence de M. Pasquier.)

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Mounier demande un congé pour affaires de famille.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi (amendé par la chambre des députés) relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

M. Devaisne, rapporteur, conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été amendé par l'autre chambre.

La parole est ensuite accordée à M. Gauthier, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au rétablissement du divorce.

M. le rapporteur commence par rappeler que dans l'avant-dernière session, la chambre a déjà rejeté un projet de loi adopté par l'autre chambre, et qui avait pour objet le rétablissement du divorce. Ce n'est donc, dit-il, que la conviction profonde de la nécessité et de l'utilité de cette mesure qui a pu porter la chambre des députés à l'adopter de nouveau, au risque de perpétuer un grave dissentiment entre les deux chambres; car la question se présente non appuyée sur une nouvelle discussion, mais seulement revêtue d'une sanction nouvelle.

M. le rapporteur s'attache d'abord à prouver que la religion doit être ici mise hors de cause, et quelle que soit la décision qui sera prise, soit que le divorce soit rétabli, soit que son abolition soit maintenue, la liberté de conscience n'en recevra aucune atteinte. Il reproduit ensuite tous les arguments employés si souvent par les adversaires du divorce. Le style dont il les revêt est souvent brillant, toujours animé, et le débit de l'orateur est plein de feu; aussi l'assemblée stimulée au reste par son président, qui lui en donne le signal et l'exemple, laisse-t-elle éclater de fréquentes marques d'approbation.

M. le rapporteur, après avoir fait connaître l'opinion de la minorité de la commission, qui était seulement d'avis du rétablissement du divorce pour causes déterminées, émet, au nom de toute la commission, le vœu qu'il soit introduit dans la loi sur la séparation de corps une disposition qui suspende pendant la durée de la séparation la présomption de paternité qui résulte du mariage, et termine en proposant le rejet du projet de loi.

Pendant la lecture de ce rapport, M. le duc d'Orléans est introduit.

La parole est à M. le ministre des finances, qui présente le projet de budget des recettes de l'exercice 1834, tel qu'il a été voté par la chambre des députés.

Du consentement de la chambre, M. le président désigne pour composer la commission qui examinera ce projet, MM. Bérenger, de Brissac, Duchâtel, d'Haubersaert, Aug. Perrier, de Plaisance et de Sussy.

M. de Germiny, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur plusieurs projets de loi relatifs à des intérêts de localité. Il conclut à l'adoption.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur lequel M. Devaisne a fait un rapport au commencement de la séance.

M. le président met successivement aux voix les divers amendemens introduits dans la loi par la chambre des députés. Tous ces amendemens sont adoptés sans discussion jusqu'à celui qui porte sur l'article 39.

Dans cet article, tel qu'il avait été voté par la chambre des pairs, il était dit que dans le cas où la propriété, soumise à l'expropriation serait grevée d'un usufruit, le jury chargé de régler l'indemnité serait dans l'obligation de déterminer des indemnités distinctes pour l'usufruitier et pour le nu-propriétaire.

La chambre des députés, au contraire, a pensé que le jury devait se borner à évaluer l'immeuble, et que l'intérêt de l'usufruitier se trouverait suffisamment garanti si l'on déclarait explicitement que l'usufruitier et le nu-propriétaire exerceraient leurs droits sur le montant de l'indemnité au lieu de l'exercer sur la chose.

M. Molé voit dans l'amendement de la chambre des députés une atteinte profonde portée aux droits du nu-propriétaire qui, lorsque l'usufruitier sera insolvable, se trouvera n'avoir aucune garantie. Ici il ne s'agit pas d'une loi de budget, il n'y aurait donc pas péril à en demander l'ajournement; cependant, il déclare s'en rapporter à la prudence de la chambre.

M. Boyer appuie l'amendement de la chambre des députés.

M. Tripier parle dans le même sens. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement est mis aux voix et adopté.

Personne n'a voté contre, pas même M. Molé.

Tous les autres amendemens ne consistant qu'en des changemens de rédaction et de numérotage, sont adoptés sans opposition.

Avant de passer au scrutin sur l'ensemble de la loi, M. le président donne la parole à M. le ministre de l'instruction pu-

blique qui présente le projet de loi sur l'instruction primaire accordé par la chambre des députés.

La chambre donne acte, et renvoie le projet à l'examen de l'ancienne commission à laquelle il avait déjà été soumis.

Le scrutin sur la loi d'expropriation donne le résultat suivant :

| | |
|--------------------|-----|
| Nombre des votans, | 101 |
| Oui, | 97 |
| Non, | 4 |

La chambre adopte.

La chambre adopte ensuite sans discussion plusieurs projets de loi d'intérêt local, parmi lesquels il en est un tendant à abroger la loi du 28 juin 1829, portant création d'un droit spécial au Havre, en ce qui concerne les navires exclusivement chargés de bois de sapin.

La chambre procède à un scrutin séparé sur le projet qui concerne la ville du Havre. Ce scrutin donne pour résultat :

| | |
|--------------------|----|
| Nombre des votans, | 93 |
| Oui, | 92 |
| Bulletin blanc, | 1 |

La chambre adopte.

La chambre procède ensuite à un seul et même scrutin sur l'ensemble de tous les autres projets d'intérêt local.

| | |
|--------------------|----|
| Nombre des votans, | 86 |
| Oui, | 85 |
| Non, | 1 |

La chambre adopte.

Il est quatre heures et demie. — La séance est levée.

Ordre du jour de demain.

A deux heures, séance publique. — Rapport du budget des dépenses. — Vote sur plusieurs projets d'intérêt local. — Rapport, s'il y a lieu, sur la loi d'instruction primaire.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 21 juin.

(Présidence de M. Pasquier.)

Tous les ministres sont présens.

M. d'Argout présente à la chambre plusieurs projets de loi d'intérêt local, qui sont renvoyés à la commission.

M. Allent fait un rapport sur le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits extraordinaires pour les créanciers et pensionnaires de l'ancienne liste civile et pour les condamnés politiques pendant la restauration. L'orateur conclut à l'adoption.

M. de Fréville fait aussi un rapport sur le projet de loi relatif à la fixation du budget pour l'année 1834. M. le rapporteur, tout en blâmant plusieurs dispositions du projet et surtout celle relative aux évêques, conclut à l'adoption.

La chambre adopte ensuite le projet de loi relatif à la liste civile dont elle vient d'entendre le rapport.

Nouvelles.

Une jeune fille de 19 ans, employée à la manufacture de Sèvres en qualité de doreuse, a été enlevée dimanche dernier par un jeune homme du même âge, appartenant à une famille riche, et qui tient un rang distingué dans le monde. Une lettre trouvée sur la table de chambre de la jeune personne, indique qu'elle est partie pour le Havre. On assure que ne pouvant vaincre la résistance de sa famille à son projet de mariage, ce jeune homme a pris la résolution de s'enfuir avec celle qu'il aimait depuis son enfance.

— Le roi d'Espagne, informé qu'on allait démolir pour cause de vétusté la maison qu'habita l'illustre auteur de *don Quichotte*, Michel Cervantes, située rue Francos n.° 29 à Madrid, en a fait faire l'acquisition. Elle va être restaurée sur la façade principale pour placer le buste du grand homme.

— L'académie française a procédé aujourd'hui au remplacement de M. Andrieux, récemment élevé aux lettres. Vingt-cinq membres étaient présens à la nomination. M. Thiers a obtenu dix-sept suffrages; M. Charles Nodier, six. Il y a eu deux voix perdues. En conséquence, M. Thiers a été proclamé membre de l'académie.

— Le 16, la chaleur a été si forte à Bordeaux, que le thermomètre y est monté, à deux heures, à 30 degrés. Un orage violent qui a éclaté le même jour, au moment où les processions des paroisses étaient dehors, les a forcées de rentrer au plus vite. Comme le dimanche précédent, les autorités n'y assistaient point, ni aucune force militaire. La foudre est tombée deux ou trois fois pendant l'orage, dans l'espace de moins de dix minutes.

— Depuis le 28 mai, les postillons de la poste aux lettres d'Ham-bourg à Copenhague, et vice versa, sont chargés d'une montre qui leur est remise cachetée, et c'est d'après cette montre qu'à chaque station on inscrit sur leur bulletin l'heure de l'arrivée de la poste.

— Un journal républicain va être publié à Marseille. Il a pris pour titre: *Le Peuple souverain*.

— On écrit de Toulon, le 16 juin :

C'est demain 17 que doit être appelée à notre tribunal l'affaire du sieur Capé, avocat de Paris, poursuivi par l'administration civile de la colonie d'Alger, pour diffamation envers quelques autorités, et incarcérés illégalement à Toulon par M. Chapau, procureur du roi.

MM. Colle, Isnard et Marroin assisteront le sieur Capé. M. Marroin portera seul la parole.

— Le brick le *Voltigeur*, commandé par M. Delasseaux, capitaine de corvette, qui avait reçu, dit-on, une mission pressée pour le Levant, a mouillé ce matin sur la rade de Toulon. Il paraît que l'autorité avait donné le change sur la véritable destination de ce bâtiment, en annonçant qu'il se rendrait dans le Levant.

On apprend que ce brick vient de visiter Gènes, Livourne, Nice et autres ports de la côte d'Italie. Il a remis des dépêches à tous les consuls ou agens consulaires des pays qu'il a visités. C'est déjà la deuxième fois que le *Voltigeur* fait un semblable voyage.

On assure que ce dernier est spécialement relatif à la duchesse de Berry.

D'autres personnes disent au contraire que cette mission avait pour but de s'assurer de l'état de ces côtes depuis la dernière conspiration qui a éclaté en Piémont, où l'on parle beaucoup de l'entrée d'une forte colonne autrichienne qui doit occuper quelques places fortes, conjointement avec l'armée sarde. C'est au moins ce qu'on a recueilli de la bouche de quelques habitans.

— La cour d'assises de la Loire-Inférieure, dans son audience du 18 courant, a condamné à trois mois de prison et 3,000 f. d'amende le gérant responsable du *Rénovateur Breton et Vendéen*, journal qui s'imprime à Nantes, pour avoir dit dans son numéro du 15 décembre, au sujet du siège d'Anvers, qu'on ne déterminait les soldats français à monter à l'assaut qu'en les souillant.

— Il n'est bruit à Genève que d'une aventure fort piquante, arrivée ces jours derniers dans cette ville, et dont M. Scribe pourrait tirer partie.

Une jeune anglaise, belle de ses traits et de cent mille livres sterling de dot, est un trésor qui doit faire battre le cœur de tout homme susceptible d'éprouver un sentiment et de faire une addition.

Ainsi en fût-il de tous ceux qui rencontrèrent le regard vainqueur de miss B... Les hommages arrivaient par milliers à ses pieds; son char traînait tous les cœurs à la remorque. Parmi les plus empressés de ses adorateurs se distinguait M. N..., qui, l'ayant rencontrée en Italie, vit sa flamme se changer sous le soleil de Naples en un incendie dévorant. Fort de la délicatesse de sa passion et de l'autorisation du tuteur de la jeune personne, M. N... avait déjà en perspective le jour où il deviendrait le plus heureux des époux. Il partit donc de l'Italie pour l'Angleterre, afin de tout préparer pour y recevoir dignement à son retour l'objet de toutes ses pensées. Mais en homme prévoyant, et pour adoucir les tourmens de l'absence, il mit en réquisition les soins d'un ami intime, le jeune comte de H..., dans le double but de le tenir au courant de tout ce qui aurait rapport à la famille de sa belle, et de stimuler la tendresse un peu tiède de la jeune lady.

Le jeune comte promit et fut exact à instruire son ami des moindres circonstances. Avec quelle ardeur il le remplaçait? comme il plaquait éloquentement la cause de l'amour! Il allait dans son zèle jusqu'à oublier qu'il ne stipulait que par procuration, et parlait comme s'il eût éprouvé lui-même les sentimens qu'il exprimait si bien. Il écrivait à son ami que tout allait pour le mieux, que la jeune miss s'humanisait de jour en jour; que sa famille se rapprochait insensiblement de l'Angleterre, et que le moment du bonheur n'était pas éloigné. M. N..., au reçu de ces lettres, bondissait d'impatience et de joie; il comptait es minutes et les secondes.

Enfin, arrivé à Genève, le jeune comte fit si bien qu'il décida la sensible miss à devancer la marche trop lente de ses parens; et, une belle nuit, elle partit avec l'officier ami dans l'intention sans doute de se rendre plus vite aux vœux impatiens du trop heureux N... Pour un voyageur qui a rencontré nos fugitifs dans le Simplon, ne présume pas qu'ils aient pris directement le chemin de l'Angleterre!... (Fédéral)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 19 juin. — Consolidés 89 7/8 96 1/4. On dit que par l'entremise du comte d'Harrowby, il a été conclu une espèce de compromis entre le gouvernement et les torys avec les clauses suivantes :

Le gouvernement s'engage à faire passer un bill qui reconnaît en principe la nécessité d'une réforme de l'église d'Irlande; ce serait pour la session prochaine.

PORTUGAL. — Les nouvelles de Porto du 13 juin, font savoir que des ordres du jour officiels annoncent le projet de se mettre bientôt en mouvement. Le 12, les troupes avaient commencé à s'embarquer au nombre de 6,000 hommes sous les ordres de don Pedro, à bord des bateaux à vapeur et autres bâtimens de l'escadre. L'empereur se rend avec l'expédition à Lisbonne. La résolution adoptée au conseil, est de s'emparer de cette ville par un coup de main.

Le général Solignac reste à Porto, pour défendre la ville pendant l'absence de l'expédition.

BELGIQUE. — La chambre des représentans de Belgique a discuté, dans la séance du 19 juin, le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

Tous les orateurs qui ont parlé se sont prononcés contre le projet de la commission, entr'autres MM. de Brouckère et Gendebien qui se sont vivement opposés à la réduction proposée. M. de Brouckère a accusé le ministère d'avoir suscité les troubles orangistes qui ont eu lieu dernièrement dans plusieurs villes. M. Lebeau, ministre de la justice a cherché à justifier sur ce point le gouvernement, en lisant une correspondance officielle qui atteste les efforts que le gouvernement a faits pour mettre promptement un terme à ces rixes. Il a accusé la presse contre-révolutionnaire d'avoir fomenté les troubles de Bruxelles et d'Anvers; à ce point de la discussion, M. Gendebien a pris la parole, et accusé l'Indépendant journal du ministère d'en avoir été l'instigateur.

La discussion a été renvoyée au lendemain. HOLLANDE. — C'est le 17 qu'a eu lieu la clôture de la session des chambres à La Haye. Le ministre de l'intérieur a prononcé à cette occasion un discours qui ne contient rien de nouveau, et qui termine ainsi en parlant de la convention du 21 mai: « De cette manière se trouve renouvelé l'espoir d'un arrangement final des affaires belges qui ont long-temps et fortement occupé la Néerlande et une grande partie de l'Europe. »

Depuis son retour, M. Dedel est tant soit peu indisposé. Après son arrivée à La Haye, il a été admis à une audience particulière de S. M. Néerlandaise, et l'on dit que ce diplomate pourrait bien retourner sous peu à Londres avec une nouvelle mission.

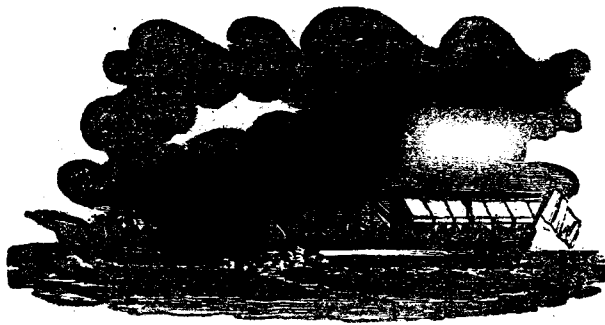
ALLEMAGNE. — Francfort-sur-Mein, 15 juin. — On annonce qu'à la séance de la diète germanique de jeudi dernier, il a été donné lecture d'une proposition du président tendant à démontrer qu'il y aurait urgence à transporter dans une forteresse les individus détenus à Francfort, par suite de l'émeute du 3 avril, et à y faire continuer l'instruction par une commission qui serait nommée par la diète. On sait que ce projet avait été mis en avant, mais que nos autorités s'étaient opposées à son exécution, maintenant que la diète est complète, on saura bientôt s'il y a quelque chose de réel au fond de tout cela.

— Dans sa première séance publique qui a eu lieu le 14 courant la seconde chambre des états de La Hesse électorale s'est occupée des élections.

La chambre a entendu le rapport de la commission permanente sur ses travaux depuis sa dernière session.

La commission a annoncé que l'accusation portée conformément au vœu de la dernière assemblée contre le ministre de l'intérieur n'avait encore produit aucun résultat.

Le rapporteur a annoncé que la commission était prête à donner tous les renseignemens qu'on pourrait désirer. Une commission sera nommée pour examiner le rapport qui sera imprimé.



(1834 6)

A dater du 16 juin 1833,

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1823 11) A VENDRE
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi six juillet 1833, à dix heures du matin.

Une maison située à Lyon, rue Coustou, n. 8, montée de la Glacière, du revenu annuel de 9,400 fr., net d'impôts.

S'adresser, pour de plus amples renseignemens, à M^e Blanc, avoué, quai de Bondy, n. 162, chargé de la poursuite de ladite vente, et à M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n. 12, près les Terreaux.

(1894) Mardi vingt-cinq juin mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, sur la place Confort de cette ville, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en placards, commodes, bois de lits, matelas, draps, chaises, couvertures de coton, batterie de cuisine, et beaucoup d'autres objets.

Le tout au comptant. DÉRIEUX.

ANNONCES DIVERSES.

(1856 3) A vendre pour cause de changement. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

(1846 8) On demande de suite, pour une lithographie, un ouvrier imprimeur.

S'adresser à M. Perret, cour des Carmes.

(1884 2) On désire céder un fonds de commerce facile à gérer, qui ne peut offrir aucune chance de perte, et dont les bénéfices sont très-avantageux.

S'adresser, pour les renseignemens à M. Casati, notaire, place des Carmes, n. 10.

VINSUSUCO

MOUSSEUX ET PÉTILLANT.

Cette boisson nouvelle, qui flatte si agréablement le goût, est à depuis huit jours, et déjà elle se débite avec le plus heureux succès dans plus de cinquante cafés de notre ville. Bientôt sans doute on en trouvera dans tous les établissemens publics, et nous engageons aussi MM. les traiteurs à s'en approvisionner, car, mêlée avec vin, elle produit une boisson excellente pour le repas. Nous nous abstenons de développer ici les effets salutaires

que Vinsusuco doit produire; nous aimons mieux attendre de la société de médecine l'éloge qu'il mérite, et que nous ferons connaître sous peu de jours.

L'établissement principal est quai Ste-Marie-des-Chânes, n° 26, et l'unique dépôt quai d'Orléans, n° 29. (1886 2)

(1886) Le sieur Guichard, miroitier, cidevant place St-Pierre, au Miroir fidèle, et actuellement au bout du pont Tilsit, rue de l'Archevêché, n. 5, même enseigne, continue à fabriquer et tenir magasin de miroiterie en tous genres, soit glaces nues, soit en trumeaux confectionnés, et en une ou deux pièces, dans toutes les grandeurs.

On y trouvera un assortiment complet, même en glaces de rencontre.

Il entreprend toutes fournitures de glaces pour la ville et le dehors, fabrique et tient un magasin de moulures dorées de toutes largeurs et profils, fait toute espèce de cadres pour tableaux et gravures qu'il encadre très-proprement, étame les glaces jusqu'aux plus grandes dimensions, repolir les vieilles, les remet à neuf et les échange contre des neuves, fait tout déplacement et transports, se charge des encaissements qu'il garantit de toute sûreté, et moyennant commission, les expédie, à ses périls et risques, à destination. Il se charge aussi de l'estimation des glaces, les reçoit en entrepôt, ou les vend pour compte sur provision.

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séué*

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc.; il remédie également aux accidens mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1441 35)

ASSURANCE

POUR LE

RECRUTEMENT DE 1832.

La Maison! MUSSET aîné, SOLLIER et C^e prévient les pères de familles qu'elle vient de fixer définitivement le prix d'assurance à forfait contre le recrutement à 1050 f.

S'adresser, pour en connaître les conditions, chez M^e Morand, notaire de ladite maison, rue Bât-d'Argent, n° 2, au 2^{me}. (1746 6)

PATE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement et guérit en très-peu de jours les toux opiniâtres, les oppressions, les rhumes, les catarrhes, les irritations de la gorge, de la poitrine. Son débit toujours croissant atteste chaque jour son efficacité.

Prix des boîtes: 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c.; chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

On trouve chez le même le RACAHOUT, aliment précieux pour les convalescens, les personnes de poitrine faible et délicate. (1655 4)

EAUX MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1662 14)

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

Tartufe, comédie.—Cendrillon, ballet.

LES

PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partiront tous les jours PAIRS à 5 heures du matin.

Les bureaux sont quai de Retz, n. 42.

LIBRAIRIE.

Annuaire Général

DE LA

MAGISTRATURE FRANÇAISE.

L'ouvrage que nous annonçons ne doit pas être confondu avec les publications de ce genre qui ne sont communément que des collections d'adresses. Destiné à être un guide dans les affaires, à tracer les relations qu'elles établissent entre les citoyens et les magistrats dans les différens ordres de la composition l'Etat, cet Annuaire a pour objet de marquer leur compétence, l'étendue de leur juridiction, les attributions des officiers ministériels et des agens attachés à ces diverses institutions et de donner les indications des personnes avec lesquelles on est appelé à correspondre. Beaucoup de localités n'ont pas d'annuaires particuliers, et manquent conséquemment d'indications. Les Annuaires publiés jusqu'à ce jour n'embrassent point cette série de documens, ou ne les présentent que d'une manière très-incomplète; d'ailleurs le défaut de méthode se fait généralement remarquer dans les ouvrages de cette nature.

L'auteur aura donc rendu un véritable service à ceux qui le consulteront, s'il remplit les conditions qu'il s'est imposées. La division de la France dans ses différentes portions de territoire, même dans les communes avec leurs distances respectives, la désignation des autorités auxquelles on est porté à recourir dans tous les actes de la vie civile, l'organisation des divers pouvoirs suivie dans toutes leurs ramifications, tel est l'aperçu du plan de l'ouvrage; il doit devenir le manuel des personnes qui se livrent à l'étude des affaires. Pour le compléter, l'auteur a recueilli les renseignemens spéciaux dans chaque localité. L'éditeur, déjà connu par une publication importante sur le commerce maritime, a donné un gage de l'exactitude avec laquelle il remplit ses promesses. Le renseignemens qu'il a pris dans ce département, et les informations auxquelles il s'est livré avec zèle, attestent le soin qu'il apporte à ne donner que des indications positives. Nous croyons donc pouvoir prédire à l'auteur un succès durable, et recommander son ouvrage à nos lecteurs, dans la persuasion où nous sommes qu'il renferme tous les élémens d'une utilité réelle.

Le prix de l'Annuaire est de 10 fr. Le montant ne sera exigé qu'après l'envoi de l'ouvrage.

On souscrit, à Paris, chez M. Duport, éditeur et propriétaire des Annuaires généraux de la Magistrature et du Commerce maritime, rue Bertin-Poirée, n. 10, et à Lyon, chez M. Stupffel, commis-greffier à la cour royale, au greffe de la cour. (1835)

CÉLESTINS.

Ninette à la Cour, vaud.—Le Sayant, vaud.—Le Marchand de Peaux de Lapins, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE LYON. — 22 juin 1833.
Cinq p. 0/0 au comp. j. du 22 juin . . . »
fin courant. »
Trois p. 0/0 au comp. j. du 22 juin. 77f 50
fin courant. »

BOURSE DE PARIS du 21 juin.
Cinq p. 0/0, 104f 10 104f 10 104f 10 104f
—fin courant, 104f 25 104f 40 104f 25 104f 25
Empr. 1831, 104f
Quat. p. 0/0, 91f 50
Trois p. 0/0, 78f 30 78f 25 78f 20 78f 10
—fin courant, 78f 35 78f 45 78f 25 78f 25
Naples, 91f 70 91f 50 91f 60 91f 55
—fin courant, 91f 80 91f 80 91f 70 91f 70
Emp. d'Esp. 91 1/2
Rente perp. 78 7/8
Cortès, 16 1/2
Emp. rom., 91 1/2
Emp. belge, 93 1/8
Haiti, 260
Act. de laban. 1806 25
Quat. canaux. 1165
Caisse hypot. 595

COURS DES MARCHANDISES.
Colza, disp., 102 à 101
—courant du mois, 103 à 102
—juin, »
—juillet et août, »
—6 derniers mois, 104 à 103
—4 derniers mois, 104 à 105
Lille, 93 50
Voiture, 4 75
3/6 disp. Montpellier, 180 à 182 50
— Courant du mois, 180 à 182 50
—juin, »
—juillet et août, 182 50 à 185
—4 derniers, 185 à 190
—6 derniers, »
Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BORREL, quai Saint-Antoine, n. 36.